

## Pourquoi?

**Les avantages du compostage :** Pourquoi un bac brun? C'est simple : pour réduire les déchets envoyés dans le site d'enfouissement, fabriquer un compost de qualité et diminuer les gaz à effet de serre (GES). Bref, les raisons de prendre le « virage brun » sont multiples. Certes, cela implique un léger changement dans vos habitudes, mais vous verrez que ce n'est vraiment pas si compliqué!

**Les impacts sur l'environnement :** Saviez-vous que plus de la moitié de notre poubelle à la maison est constituée de matières organiques? Lorsque les matières organiques se retrouvent dans un site d'enfouissement, elles se décomposent mal. Avec le bac brun, vos matières organiques augmentent la fertilité de la terre et la capacité de rétention d'eau et réduisent le besoin d'utiliser des engrais chimiques. Tout ça en plus d'éviter la production de méthane!

**Les objectifs fixés par le gouvernement du Québec :** l'objectif est d'instaurer la gestion des matières organiques dans toutes les municipalités du Québec avant 2025 et de recycler ou valoriser 70 % des matières organiques d'ici 2030. Dès 2023, plus de 15 000 foyers auront accès au bac brun sur le territoire de la Matanie et de la Haute-Gaspésie.

**Les avantages financiers :** Pour votre municipalité, le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* fait en sorte que moins nous jetons, plus nous recevons d'argent. Les montants que nous recevons sont réinvestis dans la mise en œuvre des mesures prévues dans *notre plan de gestion des matières résiduelles*, dont la collecte des matières organiques. En plus, le coût du traitement par compostage est avantageux par rapport à celui de l'enfouissement!

## Foire aux questions

Questions les plus fréquemment posées et réponses

### 1. Comment éviter les odeurs, les mouches et les vers de mon bac brun?

- Mettez votre bac brun en bordure de rue à chaque collecte, même s'il contient peu de matières, surtout en période estivale.
- Entreposez le bac à l'ombre, si possible. Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude, au besoin.
- Évitez d'y mettre des liquides.
- Nettoyez régulièrement votre bac avec de l'eau, avec un peu de vinaigre, de bicarbonate de soude ou de savon (évitez d'utiliser de l'eau de Javel).
- Déposez quelques couches de papier journal ou de carton dans le fond du bac pour absorber les liquides.

- Faites une lasagne! Alternez les couches de matières humides (résidus alimentaires) et de matières sèches (résidus verts, papier, etc.).
- Appliquez un peu d'onguent contre la toux (comme du Vicks VapoRub®) sur le rebord du couvercle de votre bac brun.

**2. Au secours! J'ai des vers et des mouches dans mon bac brun, que faire?**

- Pas de panique! Aspergez le contenu de votre bac avec du vinaigre et du gros sel pour les éliminer. Par la suite, lavez votre bac brun.

**3. Comment éviter les odeurs et les mouches à fruits dans ma cuisine?**

- Videz régulièrement votre mini-bac de cuisine dans le bac roulant.
- Entrez les restes de viande, poisson ou autres produits animaliers au congélateur en attendant la collecte (enveloppés dans du papier journal dans un contenant de crème glacée ou de margarine, ou dans un sac de papier, par exemple).
- Nettoyez régulièrement le mini-bac (au lave-vaisselle ou avec de l'eau savonneuse, du vinaigre ou bicarbonate de soude).
- Recouvrez les matières d'une feuille de papier journal après chaque dépôt, ou enveloppez les matières dans un petit baluchon de papier journal avant de les déposer dans le mini-bac.
- Saupoudrez les matières de bicarbonate de soude ou recouvrez-les d'un papier journal.

**4. Pourquoi les sacs compostables sont-ils refusés dans le bac brun?**

- Seuls les sacs en papier sont acceptés dans le bac brun.
- Les sacs en plastique dit « compostable », « biodégradable » ou « oxo biodégradable » que l'on retrouve en vente dans les magasins ne sont pas acceptés, sans exception. Ces sacs ne se dégradent pas au même rythme que les matières organiques et empêchent les matières de se mélanger normalement.

**5. Que faire si mon bac brun est brisé?**

- Vous devez vous adresser directement à votre municipalité

**6. Je déménage. Que faire avec mon bac brun?**

- Le bac brun, tout comme le bac bleu, doit demeurer sur place pour le prochain propriétaire ou occupant.

**7. Que faire si j'utilise déjà un composteur domestique?**

- Voyez le bac brun comme un complément à votre composteur domestique et continuez à utiliser ce dernier comme avant.
- Complétez avec votre bac brun pour les viandes, poissons, restes de repas et autres produits ne pouvant pas être déposés dans le composteur domestique.

- 8. Est-ce que les collectes de feuilles et de résidus verts sont maintenues?**  
Oui. Pour l'instant, les collectes de feuilles et de résidus verts sont maintenues comme d'habitude.
- 9. Est-ce que les commerces et les immeubles de 6 logements et plus peuvent aussi avoir et utiliser le bac brun?**
- L'implantation de la collecte des matières organiques va se dérouler en plusieurs phases sur 3 ans. Dans une première étape, les maisons, immeubles de 6 logements et moins et les petites entreprises (ayant déjà des bacs bleus et noirs de 240 L) ont reçu un bac brun.
  - Phases suivantes : entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et les habitations de 6 logements et plus.
- 10. Est-ce que je peux avoir du compost?**
- Oui! Le compost sera distribué gratuitement pour enrichir votre jardin et votre terrain. Plus de détails à venir.

## **Matières acceptées et refusées (liste disponible en version abrégée sur le document remis dans le mini-bac et en version longue sur la page [Lebachrun.com](http://Lebachrun.com))**

### 1. Résidus alimentaires

- Céréales, grains, pain, pâtes
- Fruits, légumes (incluant pelures, noyaux et épis)
- Viandes, poissons, volaille, écale, coquilles, fruits de mer, incluant os, peau, graisses et carapaces
- Farine, sucre et autres aliments en poudre
- Desserts, gâteaux, sucreries
- Noix et œufs, incluant écales et coquilles
- Filtre et résidus de café, de tisane ou de thé (sans broche de métal ni capsule à usage unique)
- Produits laitiers non liquides (fromage, omelette)
- Nourriture pour animaux
- Aliments périmés, retirés de leur emballage

### 2. Résidus de jardin

- Fleurs, plantes, terre, herbe coupée
- Chaume, résidus de ratissage, mauvaises herbes, terreau de rempotage et résidus de jardinage
- Feuilles mortes, tailles de haies, paille et foin
- Branches de moins de 1cm de diamètre et d'une longueur maximale de 60 cm
- Cônes et aiguilles de conifères
- Sciures de bois, copeaux (non traités)
- Écorces, petites racines

### 3. Autres matières

- Mouchoirs, essuie-tout et serviettes de table en papier
- Papier et carton souillés par des résidus alimentaires
- Nourriture pour animaux
- Assiettes et gobelets en carton
- Bâtonnets, ustensiles et cure-dents de bois
- Papier parchemin et moules à muffins
- Cendres éteintes et refroidies depuis au moins 7 jours
- Contenants d'œufs

### **Matières refusées:**

- **Sacs de plastique (même compostables, biodégradables ou oxo-biodégradables, y compris les sacs certifiés)**
- Couches pour bébé, tampons et serviettes hygiéniques
- Lingettes (même biodégradables ou compostables)

- Espèces exotiques envahissantes (phragmite, berce du Caucase, renouée du Japon, impatient de l'Himalaya, salicaire pourpre, etc.)
- Styromousse
- Vaisselle et contenants en plastique
- Charpie de sécheuse, sacs d'aspirateur et poussière
- Animaux morts
- Liquides en grosse quantité: soupe, lait, jus, café, thé, tisane, yogourt, etc.
- Verre, textile, métal, bois traité ou peint, gravier et roches
- Briquettes de barbecue
- Gomme à mâcher
- Mégots et cendre de cigarettes
- Papier plastifié, papier carbone, papier thermique (factures), papier métallisé
- Médicaments
- Résidus domestiques dangereux
- Matériaux de construction